## Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Délibération n°2012-28 en date du 04/04/2012 approuvant le recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) :</u>

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Avril 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 01 Mars 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Présents: MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, HARGE Andrée, PAGO Corinne.

Représentés : DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger.

Le Maire propose de créer un emploi dans le cadre des CAE pour le service technique en vue d'apporter une aide à l'entretien des bâtiments et des espaces verts. Il rappelle que ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, et notamment aux collectivités territoriales. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité Pôle Emploi.

Le Maire demande de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

<u>DECIDE</u> de créer un emploi d'agent d'entretien dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois et qu'il pourra être renouvelé,

PRECISE que le contrat de travail est fixé à 30 heures par semaine.

<u>INDIQUE</u> que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

<u>AUTORISE</u> le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le Pôle Emploi pour ce recrutement et précise que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées avec ses services.

Fait à La Geneytouse, le 10 Avril 2012

REQUIA LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 12 AVR. 2012 Le Maire,

Jean-Claude Lentois